

# POUR LA FERTE ALAIS

## Recensement Citoyen Obligatoire

Recensement Citoyen Obligatoire (recensement militaire) : Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire (et avant ses 25 ans). L'attestation de recensement remise vous sera réclamée pour le passage d'examens (permis de conduire, baccalauréat, ...).

Le recensement déclenchera la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté et votre inscription sur les listes électorales.

### Démarches

Le mineur âgé de plus de 16 ans, peut effectuer cette démarche seul. Il n'a pas besoin d'être accompagné par son représentant légal.

#### Les démarches à effectuer

